



CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO

E-E208412

VALABLE JUSQU'AU

07/07/2026

ÉDITÉ LE 29/07/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 02/01/2023

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 02/01/2023
Capital : 5 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC PARIS

Siret : 949 513 774 00016

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 2260338

Assurance Responsabilité Travaux :

APRIL 25015831969

Assurance Responsabilité Civile :

APRIL 25015831969

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2024

Raison sociale : 2T THERMIC

26 RUE SAINTE-FELICITE
75015 PARIS

Téléphone : 07 82 57 36 99

Fax :

Portable : 07 82 57 36 99

Responsabilité légale :
TRAORE TOUMANY PRÉSIDENT

Site Internet :

E-mail : 2t.thermic@gmail.com

Effectif moyen : 8

Tranche de classification : EFF2

Chiffre d'affaires H.T. : 257 650

Tranche de classification : CA2

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité | Effectif | * Date d'attribution |
|------------------------------------|--|----------|----------------------|
| 5111 | Installation de plomberie sanitaire en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m ² | | 08/07/2025 |
| 5311 PROB | Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m ² | 8 | 08/07/2025 |
| Nombre total de qualifications : 2 | | | |

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi. Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR


SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.